



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021/147

L'an deux mille vingt et un et le vingt et un septembre à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Monsieur Jackie ROY, Madame Cécile PEREIRA, Madame Fatiha ZERAOULA, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Erald GAST, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Franck FAREZ, Madame Isabelle GRAUPERA, Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Christine MARECHAL, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Monsieur Olivier CANIPEL, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Raymond MIQUEL, Madame Anne-Marie CLERGUE, Monsieur Corrado RANGHELLA, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Monsieur Denis BERTONE, Madame Joëlle DANAY, Madame Sylvia GUERRERO, Madame Pascale DOMECH.

Procurations de vote :

Madame Pierrette FORGET BARBERA donne procuration à Monsieur Jackie ROY.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Madame Sylvia GUERRERO.

Monsieur Olivier AMANS donne procuration à Madame Pascale DOMECH.

Étaient absents : Madame Valérie GUARINOS, Monsieur Yves PAUBERT.

Secrétaire de séance : Madame Joëlle DANAY

Date de convocation : 15 septembre 2021.

Objet : Convention de mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » à intervenir avec le Ministère de l'éducation nationale pour l'année scolaire 2021/2022.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée délibérante la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté au travers du déploiement de la distribution de petits déjeuners à partir de la rentrée scolaire 2021. Cette stratégie prévoit d'encourager dans les écoles primaires situées dans les territoires en fortes difficultés sociales, la distribution de petits déjeuners. Ce dispositif poursuit deux objectifs.

Le premier est social: réduire les inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée.

Le second est éducatif: il consiste à faire acquérir aux élèves les notions de base de l'équilibre nutritionnel.

A cette fin, Monsieur le Maire propose la signature d'une convention de mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners ».

Cette convention, dont un exemplaire est joint à la présente délibération, définit et formalise l'organisation du dispositif « Petits déjeuners ».

Puis il donne lecture de ce document et demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Où l'exposé de son Président,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à la majorité des suffrages exprimés **(27 voix POUR)**

- **APPROUVE** les propositions de Monsieur le Maire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention du dispositif « Petits Déjeuners »,

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire

Marc SANCHEZ

